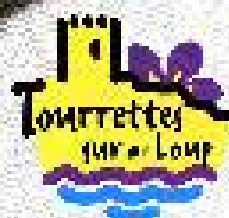
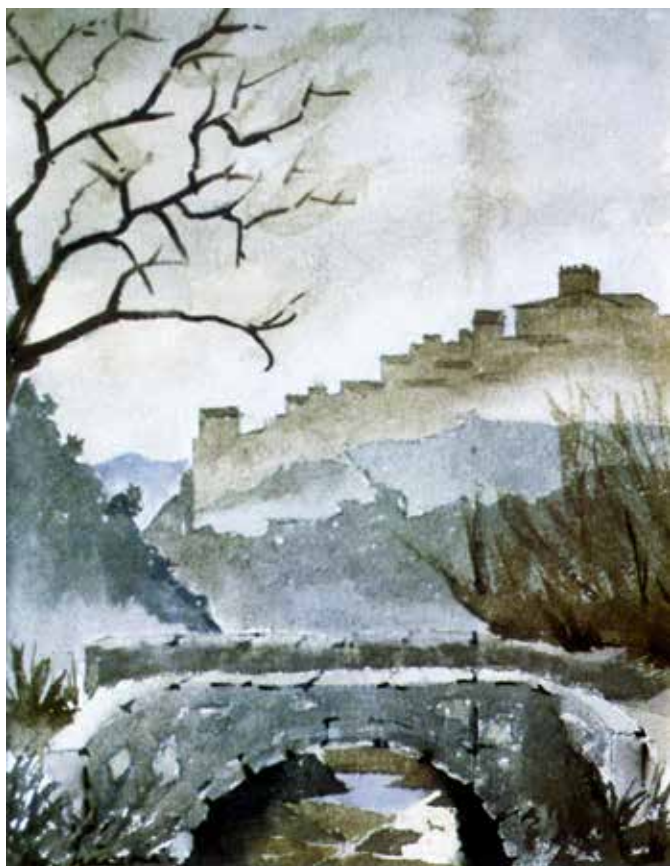


Société Historique de Tournettes

**Bulletin N°9
Janvier 2015**





En couverture (1987)



Aquarelles de Maurice Négrié

**La SHT serait heureuse de recevoir vos remarques et suggestions.
De même tout témoignage sera le bienvenu.**

Contact : damien.bagaria@orange.fr

Ce fascicule est disponible sur le site WEB de la SHT.
La version papier est en vente à la Presse les Violettes au prix de 2 €.

Adhésion SHT, cotisation annuelle 10€



Editeur
Société Historique de Tourrettes

<http://shtourettessurloup.com>

Graphisme et mise en page : Claude Wucher

Sommaire

La construction du Monument aux Morts page 4



Le jeu de paume à Tourrettes dans les années 20 page 11



Vente du «Grand Jardin» sous la révolution page 12



Maurice Négrié



page 16

Les eaux fortes de Charles Jaffeux



page 18

Tourrettes vu du ciel



page 20

Editorial

En préambule le bureau de la SHT souhaite à toutes et à tous une belle et bonne année 2015. Nous espérons pour notre part que nous continuerons à gagner de nouveaux lecteurs intéressés par la petite histoire de notre village.

Nous sommes peu nombreux dans le comité de rédaction et le temps nous manque parfois pour conduire nos recherches. Pour nous aider nous avons « commandé » à quelques tourrettans des articles et nous pensons les publier dans les prochains numéros.

Aussi devant cette difficulté d'élaboration des textes et afin également de conserver le prix de vente actuel, il a été décidé de publier seulement 3 numéros par an. Le prochain numéro paraîtra donc en juin.

*Enfin, pour nos 50 adhérents rendez-vous le **jeudi 26 février à 18h à la Maison Boursac** pour l'AG 2015 de la SHT.*

Encore tous nos meilleurs vœux et merci de votre soutien à notre démarche.

Le bureau de la SHT



La patrie - Maurice Négrié (1989)

La construction du Monument aux Morts



Dès le 22 décembre 1918 le conseil municipal vote la délibération qui décide « de l'érection d'un monument commémoratif pour rendre hommage aux habitants de la commune morts au champ d'honneur et perpétuer leurs mémoires² ». Au-delà de cette reconnaissance morale du sacrifice d'enfants du village morts pour la France (MPLF), unanimement approuvée par la population, les élus vont devoir définir les modalités pratiques de la réalisation de ce monument. Cette démarche qui sera celle de toutes les municipalités doit répondre essentiellement à quatre questions : le type de monument, le lieu où il s'élèvera, le financement et la liste des « MPLF » à inscrire.

Devant la ferveur manifestée pour ériger ces monuments l'État va « canaliser » les actions en édictant une circulaire fixant le chemin à suivre pour obtenir l'autorisation préalable à la réalisation de tout projet.

Une commission départementale est chargée d'examiner les projets³ ; des tensions naîtront avec les communes car parfois elle aura tendance à être trop stricte dans l'application des textes.

Ce fut le cas avec le projet de Tourrettes qui n'avait pas été réalisé par « un homme de l'art »⁴ selon ces autorités. Le modèle proposé et qui sera finalement validé par la préfecture est un obélisque classique, d'une facture sobre sur lequel sont fixées des plaques de marbre gravées des noms des MPLF et au sommet duquel est inscrit dans la pierre « PRO PATRIA ». Le choix du site fit l'objet d'une concertation avec les familles des défunts : « Ce monument sera élevé au centre du terrain situé au nord de l'église et attenant à la place publique servant autrefois de cimetière⁵. Cet emplacement a été choisi en accord avec les familles des soldats tombés à l'ennemi »⁶.



² Archives départementales 06 cote 2 O 1185

³ Circulaire 17 du Ministère de l'intérieur, complétée en juin 1921 pour interdire les monuments « en série »

⁴ AD 06 cote 2 O 1185

⁵ Transfert du cimetière sur le site actuel effectué en 1895 voir tome 1 « Tourrettes en son pays » Nicole Andrisi

⁶ Délibération du conseil municipal du 24 décembre 1919 AD 06 cote 2 O 1185

Cette estimation sera dépassée comme cela est souvent le cas pour de telles actions. Une seconde plaque de marbre, des travaux de soutènement plus importants, une grille, l'aménagement végétal, l'installation de quatre obus¹⁰ et d'un obusier de tranchée¹¹ qui complètent l'ensemble, augmenteront très notablement le coût. L'examen des livres de comptes de la commune pour les années 1920/1921 indique une dépense totale de 2800 francs.

Le dernier point fut le plus sensible à traiter pour la municipalité : la liste des noms à graver sur les plaques de marbre. En effet, une grande liberté fut laissée par l'État. Les hommes morts au combat ou des suites de leurs blessures étaient bien sûr retenus¹², mais les familles avaient «leur mot à dire». Le choix de la commune dont le monument porterait le nom du tué pouvait varier. Si c'était un célibataire la plupart du temps la commune retenue était celle des parents ou du lieu de naissance. Par contre pour un homme marié, soit il s'agissait du lieu de son domicile au moment de la mobilisation, soit de l'endroit où sa veuve s'était retirée après la guerre. Parfois des conflits se firent jour pour ce motif entre la femme du tué et ses parents¹³.

A Tourrettes, contrairement au Monument du Cros-de-Cagnes par exemple, les italiens natifs ou habitants le village, tués au combat dans l'armée italienne n'ont pas été inscrits¹⁴.

Jean Lucciola illustre cette problématique ; né à Gourdon, il habitait Tourrettes à la mobilisation et son nom se retrouve sur les monuments aux morts des deux communes.

¹⁰ L'Etat disposant de stocks de munitions importants procède à leur liquidation

¹¹ Les trophées ennemis sont aussi proposés aux communes

¹² Fiches individuelles sur le site « Mémoire des Hommes »

¹³ Certains exemples existent où il existe trois monuments différents avec le même nom, outre les 2 cas évoqués un troisième concerne la commune de naissance du mort

¹⁴ Sous l'inscription Armées Alliées..

Monuments aux morts pour la France

M. LÉON BARÉTY, rapporteur :

Messieurs, un grand nombre de communes de notre département ont projeté d'ériger des monuments aux morts pour la Patrie. Le Conseil général a été saisi d'un vœu tendant à aider financièrement les communes pauvres.

Votre Commission des finances s'est montrée disposée à aider ces communes. Elle se réserve toutefois d'examiner les dossiers des projets et la situation financière des communes avant de préciser l'effort financier qu'elle proposera au Conseil général.

Sous ces réserves, nous vous demandons de voter le principe que des subventions départementales peuvent être accordées aux communes pour participation aux dépenses d'érection de monuments aux morts.

Le taux de ces subventions ne pourra en aucun cas dépasser au maximum le 50 % de la subvention accordée par l'Etat.

Le Conseil général adopte.

Le cas de **Julien Duhet** en est également un exemple. Ses parents, originaires de l'Isère, se sont installés à Tourrettes avec ses deux frères et lui résidait à Gréolières. Son frère Émile, marié à une tourrettane, fut comme lui tué à l'ennemi¹⁵. Son frère aîné Louis, élu Maire du village en 1920, fera inscrire les noms des deux frères sur le monument à Tourrettes. Longtemps les recherches concernant le soldat **Julien Duhet** furent infructueuses car à l'époque il arrivait parfois que l'état civil des individus soit mal rédigé. Sa famille portait le nom de **Dhuel Pompé**¹⁶. Dans les documents trouvés à Tourrettes, ce nom va évoluer en **Duhuel**¹⁷ puis en **Duhet**. Mais à Gréolières il n'y aura pas d'erreur et l'acte de décès qui reprend les termes de la fiche individuelle rédigée par l'officier trésorier du 23^e BCP porte bien le nom de Dhuel Pompé. Par contre sur le monument de Tourrettes il est inscrit sous le même nom que son frère : **Duhet**.

Un autre exemple, le Commandant **Joseph Serraire**, né à Tourrettes en 1850 et décédé le 31 octobre 1914, est inscrit sur le monument aux morts de Saint-Paul, commune où il résidait.



¹⁵ L'acte de décès figure sur le registre d'état civil de Gréolières.

¹⁶ Etat civil de la commune de Pommiers (38).

¹⁷ Recensement de 1911

Sur le brouillon de liste des noms à porter sur les plaques établi par le Maire le 3 octobre 1920 apparaît le nom de **Mouton François**¹⁸ qui ne sera jamais gravé. Originaire du hameau de Pont du Loup, sa famille comme d'autres, s'est tournée vers Le-Bar-sur-Loup et a demandé l'inscription sur le monument de ce village.

Deux noms sur le monument ne sont pas répertoriés comme MPLF dans les fichiers du site « Mémoire des Hommes¹⁹ » et un troisième s'est tué au cours d'une permission. Cependant les élus ont voulu les associer à leurs camarades. L'un est mort en 1920 des suites des mauvais traitements et des privations endurées pendant sa captivité, le second -cité et blessé- décède en 1917 par accident pendant une permission. Le dernier cas est moins caractéristique car, classé service auxiliaire, il meurt début août 1914 dans le Var quelques jours après avoir rejoint son poste. Le choix de ces noms à faire figurer fut parfois l'objet d'âpres discussions car tendance politique, religion et rancœurs accumulées resurgirent dans le débat.

La gravure aussi a fait l'objet d'un choix. Selon les monuments la liste se décline chronologiquement avec la date du décès (monument de Gourdon), d'autres par ordre alphabétique. Dans ces deux cas il peut également être précisé le grade des combattants. A Tournettes ce fut l'ordre alphabétique qui fut retenu avec un regroupement en fin de liste des disparus. La seconde plaque reprenait les trois décédés évoqués précédemment et les deux frères **Bailet**. Deux questions se posent. D'abord pourquoi ces derniers ne sont-ils pas répertoriés dans la liste principale ? Ensuite quand on regarde une carte postale ancienne, on constate que la plaque côté nord porte une inscription « n'oubliez pas.... » alors que sur celle côté ouest, est inscrit « à la mémoire ». L'on remarque également que cinq noms sont gravés. Aujourd'hui cette plaque ne porte plus que quatre noms²⁰ et que le texte « en chapeau » a été modifié.



A Tournettes, contrairement à d'autres communes du département²¹, il n'y a pas de plaque commémorative à l'intérieur de l'église pour honorer les enfants du pays. Dans certains villages, une partie de l'église est spécialement aménagée avec par exemple la réalisation d'une chapelle dédiée²².

Il convient de souligner que la municipalité qui conduit le projet à son terme n'est plus celle qui l'a initialisée.

En effet le 4 janvier 1920 se déroulent des élections municipales. Il y a 259

inscrits et déjà la participation n'est pas très importante, 98 votants et 97 suffrages exprimés. Le maire élu est Louis Duhet, il dispose d'un conseil de 11 membres, la majorité des conseillers sont des combattants de la grande guerre. La liste est la suivante : Blacas, Briquet, Rapet Jean, Isnard François, Bourrelly Louis, Bonnet, Gazagnaire Léopold, Cresp Joseph, Taulane Joseph, Poma et Tropini.



²⁰ Le nom de Bailet Bernardin a été supprimé

²¹ A Bêlvédère par exemple, une plaque de marbre, avec pour la majorité des morts une photo en médaillon, est apposée sur le mur de droite de l'église.

²² Les noms des 2 frères Bailet sont gravés sur la plaque située dans l'église de La Colle-sur-Loup (leurs parents s'étaient installés dans ce village)

¹⁸ Il repose dans le carré militaire de Bucy le Long dans l'Aisne

¹⁹ Isnard, Girault et Spinelly

L'INAUGURATION

Jeudi 15 août 1929, cela fait presque 15 ans jour pour jour que les unités du XVe Corps (les régiments et bataillons des Alpes-Maritimes) étaient engagées en Lorraine. A Tourrettes, dès le matin dans la cour du groupe scolaire, Monsieur et Madame Donati orchestrent les préparatifs de la cérémonie d'inauguration du Monument aux Morts du village.

Si dans les autres communes du département, en ce jour de la Sainte-Marie, les habitants vivent avec joie les romérages et les bals, à Tourrettes c'est l'émotion qui prévaut car la population est rassemblée pour honorer les enfants du pays tombés pendant la grande guerre.



On peut s'étonner de cette date, si éloignée de celle de la réalisation du Monument, alors que pour de nombreuses autres localités du département, les inaugurations se déroulèrent en 1921 (Cros-de-Cagnes, La Turbie, Contes) en 1922 (La Colle, Saint-Jeannet, Châteauneuf, Cagnes) ou 1923 (Vallauris, Mandelieu). Pourquoi ? Il n'a pas été possible de retrouver les causes d'un tel décalage.

Dans la cour de l'école, les enfants se rangent aux ordres de leurs maîtres et maîtresses. Les drapeaux des associations avec leurs Présidents se préparent :

Ceux de Vence : Mutilés et réformés (Louis Lombard président), Médaillés Militaires (Thomas Bartoli président), Combattants de la Grande Guerre (Joseph Ourdan président) Ceux de Tourrettes : La jeunesse de Tourrettes (Auguste Isnard président), les Anciens Combattants (Félix Mallet président), le Cercle des Vrais Amis (Joseph Stable président). Le drapeau de la Mairie, porté par Ernest Taulane, se joint à eux.

Le détachement du 18^e BCA de Grasse aux ordres du sergent-chef Laborie est au repos en attente du départ.

Les personnalités autour du Maire Louis Duhet et des membres du conseil municipal²³ discutent. Le Préfet et le Président du Conseil Général se sont excusés, ils sont représentés par le conseiller général du canton M. Joseph Bermond.

M. Maurin représente M. Charabot sénateur. M. Jules Fayssat, ancien député, avocat à la Cour d'Appel de Paris, le Capitaine Hermann Commandant la Place de Grasse, M. Bernard Premier adjoint de Vence, M. Asselin Officier de paix principal à Nice, M. Pellegrin notaire au Bar et M. Voisen qui a édifié le monument sont également présents. De nombreuses familles sont aussi rassemblées autour des édiles.

L'Inauguration du Monument aux Morts de Tourrettes-sur-Loup



LE MONUMENT AUX MORTS (Photo Banatti)
A gauche : M. BERMOND ; à droite : M. DUHET, maire.

La population de Tourrettes-sur-Loup a commémoré, hier, le souvenir de ses enfants tombés au Champ d'honneur. Le monument élevé à leur mémoire a été inauguré en présence des autorités. Ce fut une cérémonie simple, mais émouvante. Les habitants des localités voisines s'étaient fait un devoir d'assister à cette manifestation du souvenir qui a fortement impressionné ceux qui y ont pris part.

²³ Hypolite Rapet et Flayol adjoints, Colomb, Briquet, Malet, Geoffroy, Taulane, Isnard, Poma, Joseph Cresp et Cavalier adjoint Pont du Loup

Le cortège se forme et avec solennité se dirige vers la place où les attendent, devant l'église, l'Archiprêtre Bech de Vence et l'abbé Poussy curé de la paroisse. Il est 10 heures, la cérémonie religieuse débute. Une foule nombreuse emplit l'église Saint-Grégoire, les porte-drapeaux forment une haie d'honneur devant l'autel et les enfants des écoles se sont répartis autour de l'autel.

L'office se déroule, simple et émouvant dans une grande sobriété. Au moment de l'évangile, les clairons sonnent « aux champs » ; c'est un moment intense car chacun dans l'assistance pense aux Tourrettans tombés pour la France. L'Archiprêtre prend alors la parole, il évoque en préambule la vie glorieuse des soldats de France. Puis, s'inspirant des premières phrases de la Marseillaise

« Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé »

il met en similitude la vie du Christ et celle du soldat français parti sauver son pays. Avec des mots chargés d'émotion qui touchent profondément l'auditoire, faisant naître des larmes sur beaucoup de visages, il retrace l'épopée que fut la Grande Guerre. Son intervention clôt la cérémonie religieuse.

Les autorités suivies de la foule quittent alors l'église et se rassemblent autour du Monument. Des oriflammes tricolores flottent, des tapis de fleurs entourent la stèle. Le détachement du 18e BCA et les drapeaux des associations sont disposés autour du Monument. Les enfants, eux, se sont placés sur un des côtés. Les fillettes entonnent un chant patriotique puis le clairon sonne avant que l'ensemble des enfants ne chante la Marseillaise.

Le silence revenu, M. Donati s'avance et enlève le voile qui recouvrait le bas de la stèle. Les 19 noms des héros Tourrettans apparaissent, l'émotion est très forte dans la foule. Les délégués des différentes associations viennent à tour de rôle déposer une palme au pied de l'obélisque et les enfants des bouquets de fleurs. L'Archiprêtre s'avance alors et, après avoir récité des prières, bénit la stèle. Les drapeaux s'inclinent et les clairons sonnent.

Le Maire, Louis Duhet, dépose une palme au nom de la municipalité et prend la parole. Ses premiers mots « *Le spectacle qu'offre la population de Tourrettes réunie ici, remplit mon cœur d'une fierté à la fois patriotique et douloureuse* » donnent le ton de l'ensemble de son discours. Le patriotisme peut se résumer par quelques extraits : « *O, morts sacrés ! O, morts glorieux et chers ! soyez remerciés, soyez bénis éternellement.* » « *En Alsace, en Belgique, en Artois, dans la Somme puis à Verdun, sur l'Oise et en Champagne, partout ils se couvrent de gloire... devant ce monument bien modeste si nous le*

comparons à la grandeur du sacrifice et de l'héroïsme de nos soldats disparus pendant ces heures tragiques inscrites en lettres de feu et de sang ». « *Pro Patria gravé au haut de cette colonne restera comme le pacte sacré qui nous unit à nos chers morts* ». Le chagrin et la douleur s'exprime de manière moins grandiloquente :

« *Pour rester en communion constante avec vos âmes, Tourrettes a placé ce monument le plus près possible de vos foyers, de vos familles... cette place qui est celle qui a vu vos premiers pas et où vous avez pris vos ébats à l'ombre du clocher. Nous l'avons érigé sur ce sol qui garde jalousement les restes de nos aïeux* ».

Puis, avec une émotion difficilement contenue il énumère les 19 noms gravés dans le marbre avec une pensée toute particulière pour ses deux frères. Il précise aussi que la commune a également donné à la patrie quatre autres de ses enfants : « *le capitaine Bobard, Jules Lombard, Baptistin Roux*²⁴ et *Martin Marchisio, ce dernier mort en Italie*. Il invoque leur sacrifice en souhaitant

« *qu'il ne soit pas inutile pour que jamais génération n'ait à supporter pareil fléau* ».

Il conclut par ces mots :

« *Vos fils, vos frères, vos époux, vos pères, vivront dans nos cœurs comme dans les vôtres et Tourrettes qui les a pleurés avec vous leur gardera une reconnaissance éternelle* »²⁵.



²⁴ Les recherches concernant ces 3 soldats n'ont rien donné

²⁵ On reconnaît le style de l'instituteur qui secrétaire de mairie a certainement écrit le texte du discours

Dans cette atmosphère d'été, sous un fort soleil, la cérémonie se poursuit. Il fait chaud, les enfants endimanchés ont soif, ils commencent à s'impatisser. Les discours s'enchaînent, après **Monsieur Ourdan**²⁶ c'est au tour de Maître **René Fayssat** de prendre la parole. Ancien combattant lui-même, il évoque, avec l'éloquence qu'il montre dans ses plaidoiries, le souvenir de ses camarades de « la grande tourmente ». Il souligne ce qui a été fait pour les familles des disparus et tout ce qu'il reste à faire. Il termine son intervention en rappelant que l'État a « une dette éternelle envers ceux qui ont donné leur vie pour que la France ne meure pas » et dans une envolée lyrique il s'écrie « soyons meilleurs, ce sera la meilleure façon de combattre encore ».

Enfin **Monsieur Brémont**, le conseiller général, s'avance. Après avoir excusé le Sous-préfet, son Président et les parlementaires, il prononce un discours riche d'un patriotisme lyrique. Il termine par un message d'espoir qui à cette date est partagé par tous : « Elles vous disent enfin, toutes ces voix d'outre-tombe, n'oubliez jamais les poilus de France. Les principes de justice et de liberté pour lesquels ils sont morts et en cette heure historique où les Gouvernements liquident la guerre, que le sang de leurs blessures cimente à jamais l'union des cœurs et que de la nuit de leurs tombeaux s'élève dans un rayonnement de lumière, l'image de la Paix donnant la main à la Fraternité des peuples et à la Solidarité des nations ».

Les discours sont terminés, Mademoiselle **Marie Briquet** récite les vers célèbres de Victor Hugo à la gloire de ceux qui sont morts pour la patrie ; Monsieur **Charles Donati**²⁷ déclame des extraits du poème de Théodore Botrel « Pour nos Morts » et à chaque envoi les clairons jouent tour à tour « le réveil, le garde à vous, au drapeau, la charge et le couvre-feu ».

Quelques vers de ce poème pour imaginer l'émotion qui a régné pendant toute la cérémonie :

« Hors du charnier qui va de la Flandre à l'Alsace : vous vous êtes dressés silencieux et doux Officiers et soldats chacun est à sa place Clairons sonnez le garde à vous][Car c'est pour vous montrer l'étendard tricolore pour lequel à vingt ans, vous entrez au tombeau que je vous ai voulu debout là tous encore Clairons sonnez leur au drapeau ».

Une quête est ensuite faite pour l'entretien du monument par mesdemoiselles **Thérèse Flayol, Claire Colomb** et **Lili Revest**.

La cérémonie se termine par un défilé des troupes et des drapeaux des associations. Le journaliste chargé de couvrir la manifestation termine son article par ces mots :

« L'âme des morts de Tourrettes a dû tressaillir, hier, à Tourrettes-sur-Loup ».



²⁶ Il parle au nom des combattants de la Grande Guerre de Vence

²⁷ C'est le fils des instituteurs du village

Le IX^e Grand Championnat de Paume du "Petit Niçois"

EQUIPES PRESENTES

1. Union Sp. Planoise : Gambini, Joubert, Villormo.
 2. Tourrettes-sur-Loup : Geoffroy, Chabry, Bertrand.
 3. Vence : Gastaud, Guiliano, Roubaud.
 4. Villeneuve : Flore J., Givatte, Fantl.
 5. — Carlo, Jacques, Giordano.
 6. — Granelle, Plozza, Bourrelly.
 7. — Flore C., Giraud, Straudo.
 8. Vence : Lambert, Guigon, Rey.
 9. Châteauneuf : Damian, Allégro, Barestie J.
 10. — Hugues A., Barestie M., Bartolozzi M.
 11. Saint-Paul : Roux, Escalier, Vial.
 12. Le Bar : Mazzarin, Féraud, Amédé.
 13. La Colle : Laurent, Giacardi, Corniglion.
- A 9 heures 30, on procède au tirage au sort et, à 10 heures, sous un soleil ardent, qu'une légère brise fait supporter, les parties commencent devant un public assez nombreux.

LE TIRAGE AU SORT MET EN PRESENCE

Villeneuve (Flore), contre Villeneuve (Granelle).
 Villeneuve (Carlo), contre Vence (Lambert).
 Villeneuve (Giraud), contre Châteauneuf (Damian).
 Saint-Paul (Roux), contre La Colle (Laurent).
 Le Plan (Gambini), contre Vence (Roubaud).
 Le Bar (Mazzarin) contre Châteauneuf (Barestie).
 Tourrettes tire « blanc » et gagne d'office.

Vence remonte et parvient à triompher.

A la 2^{me}, Vence prend un avantage considérable par 17 à 4 : mais Gambini ne se laisse pas démonter : il égalise 17 à 17, puis dépasse par 18 à 17 et le m...

A l'époque, à Tourrettes-sur-Loup, le fronton du jeu de paume était le mur arrière de l'actuel garage Sartory.

Le m...
 Lambert...
 a eu...
 lerm...
 une...
 balle à la volée; Gambini a été un bon chef d'équipe; Joubert n'a pas été dans un de ses bons jours; jamais n'avait si mal joué.

Cette partie a été la plus belle de la journée et le public n'a pas ménagé ses applaudissements.

Sixième Partie

LE BAR (Mazzarin), bat CHATEAUNEUF (Barestie)

1^{re} manche : Le Bar triomphe par 21 à 4.

2^{me} manche : Le Bar gagne par 21 à 3.

Les Barrois, qui forment un trio homogène et redoutable, n'ont aucune peine à se débarrasser des Châteauneufs; la rencontre n'offre aucun intérêt. Le Bar ira loin dans la finale.

Septième Partie

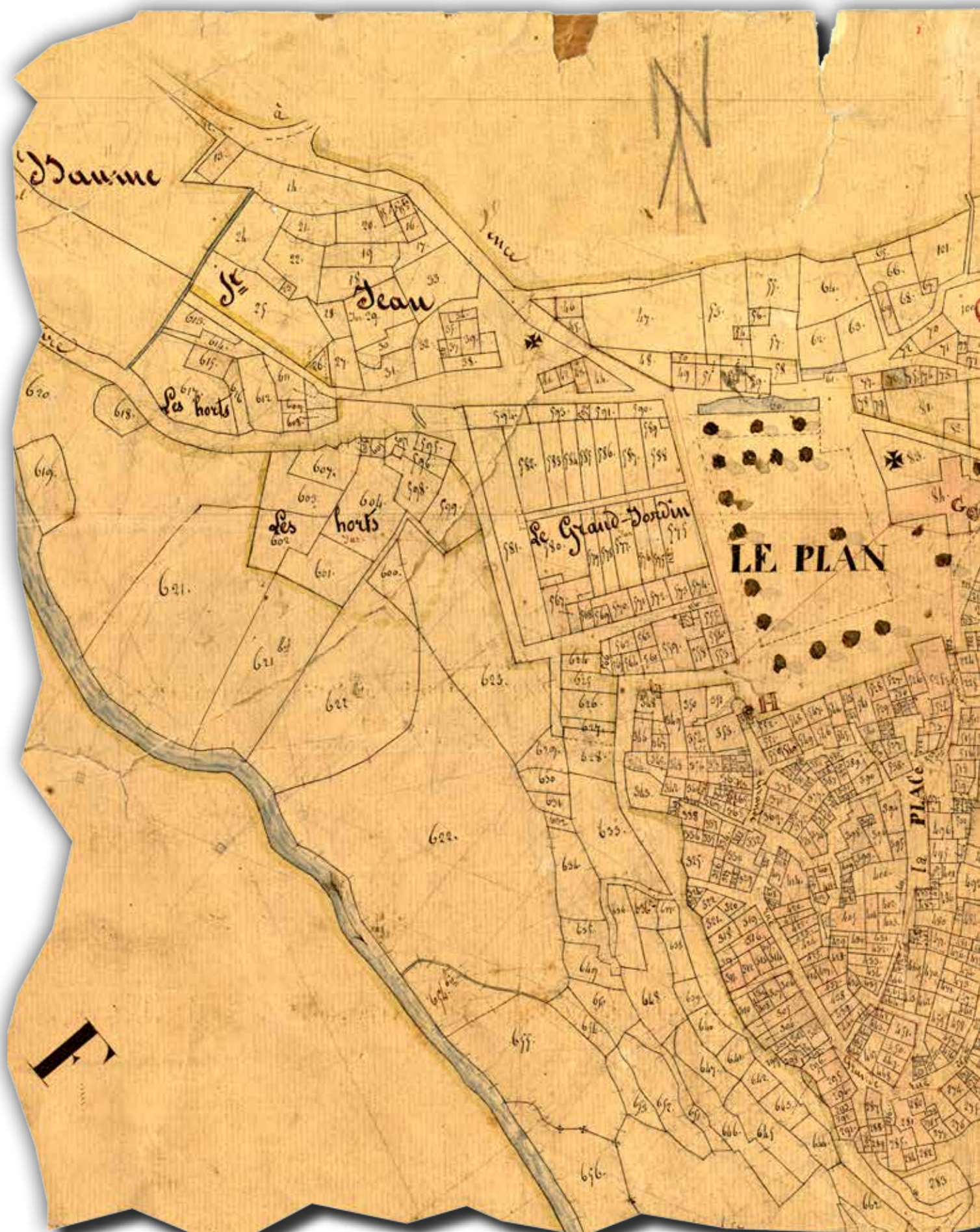
TOURRETTE (Chabry), ayant tiré le blanc, se qualifie d'office pour le 2 juillet.

En haut sur la photo, l'équipe de Tourrettes Geoffroy, Bertrand et Chabry. ⇨⇨⇨



EN HAUT : L'équipe de Tourrettes-sur-Loup : Geoffroy, Bertrand, Chabry.
 — AU-DESSOUS à gauche : Giordano, Carlo, Jacques ; à droite : Fantl, Givatte, Fiori Jean, Louis de Villeneuve-Loubet

Vente sous la révolution du « Grand Jardin » un



des biens de l'émigré Joseph César de Villeneuve



Au moment du déclenchement de la période révolutionnaire Joseph César II, Seigneur de Tourrettes, possédait un patrimoine immobilier très important, dont le château du village et un terrain dit «Le Grand Jardin» situé au quartier du «Plan», nom donné à l'époque à l'actuelle place de la Libération.

Lors de la parution du décret du 2 novembre 1789 qui prévoyait la confiscation des biens immobiliers de l'Eglise, de la Couronne et des Nobles, le seigneur de Tourrettes craignant pour sa sécurité décida de quitter son château avec sa famille pour se réfugier de l'autre côté de la frontière dans le « royaume Sarde ». La date de ce départ précipité n'est pas connue avec précision mais on peut estimer qu'il se situe entre 1790 et 1791. Malheureusement pour lui lors de sa fuite il fut reconnu à la frontière sarde et assassiné près de Vintimille.



le Grand Jardin

Le 14 août 1792 un décret décida d'aliéner par petits lots aux enchères publiques les biens de tous les «émigrés», nom donné à l'époque à tous les «citoyens» qui avaient quitté le territoire français au lendemain de la Révolution. Pour procéder à la vente des biens immobiliers de «l'émigré Joseph César de Villeneuve», il était nécessaire au préalable de les délimiter, de les diviser en lots et de les évaluer en «livres» (unité monétaire de l'époque).

Tel fut le cas pour «Le Grand Jardin» comme en atteste le procès verbal établi l'an second de la république française et le vingt cinq ventôse (le 25 mars 1794), à la demande du Directoire du district de Saint-Paul du Var, département du Var, nom que portait la commune de Saint-Paul de Vence avant l'annexion du Comté de Nice en 1860 et la création du département des Alpes-Maritimes.

Etaient présents à cette commission Thomas Bresès de la commune de Tourrettes et Jean-Baptiste Payen de la commune de La Colle, commissaires experts accompagnés de César-Joseph Rapet et Barthélemy Curel, officiers municipaux de la commune de Tourrettes.

Le descriptif des biens à diviser fait état d'un jardin potager- régi par la nation et affermé à César Joseph Douvet -, de deux greniers à foin, de deux écuries et d'un pavillon très dégradé. Le législateur avait décidé que les biens immobiliers des émigrés devaient être morcelés en petites parcelles de manière à permettre au plus grand nombre de paysans de se porter acquéreur. L'unité de mesure en vigueur en 1794 en Provence était la «canne carrée» soit environ 4 m².

Il faut s'imaginer l'environnement de cet espace, au moment où le partage du « Grand jardin » en lots se déroule. Tout d'abord, les constructions hors du village intra-muros ont débuté depuis une vingtaine d'années seulement, les premières maisons sur la route de la Bourgade, qui est à cette époque la voie qui relie la commune à Vence, datent de 1766 (porte à côté de la boulangerie). A l'ouest, seule la rue des Coustasses existe. De même, la route qui conduit à Grasse est aujourd'hui la route de Saint-Jean. Un petit chemin sur la départementale actuelle mène vers la Baume et descend au niveau du chemin des Hors vers le vallon pour remonter vers l'horizon. La place de la Libération s'appelle Le Plan, le cimetière est contigu à l'Eglise. Au nord du Plan se trouve un grand réservoir et un peu plus haut coule la fontaine que certains appelaient « romaine ».

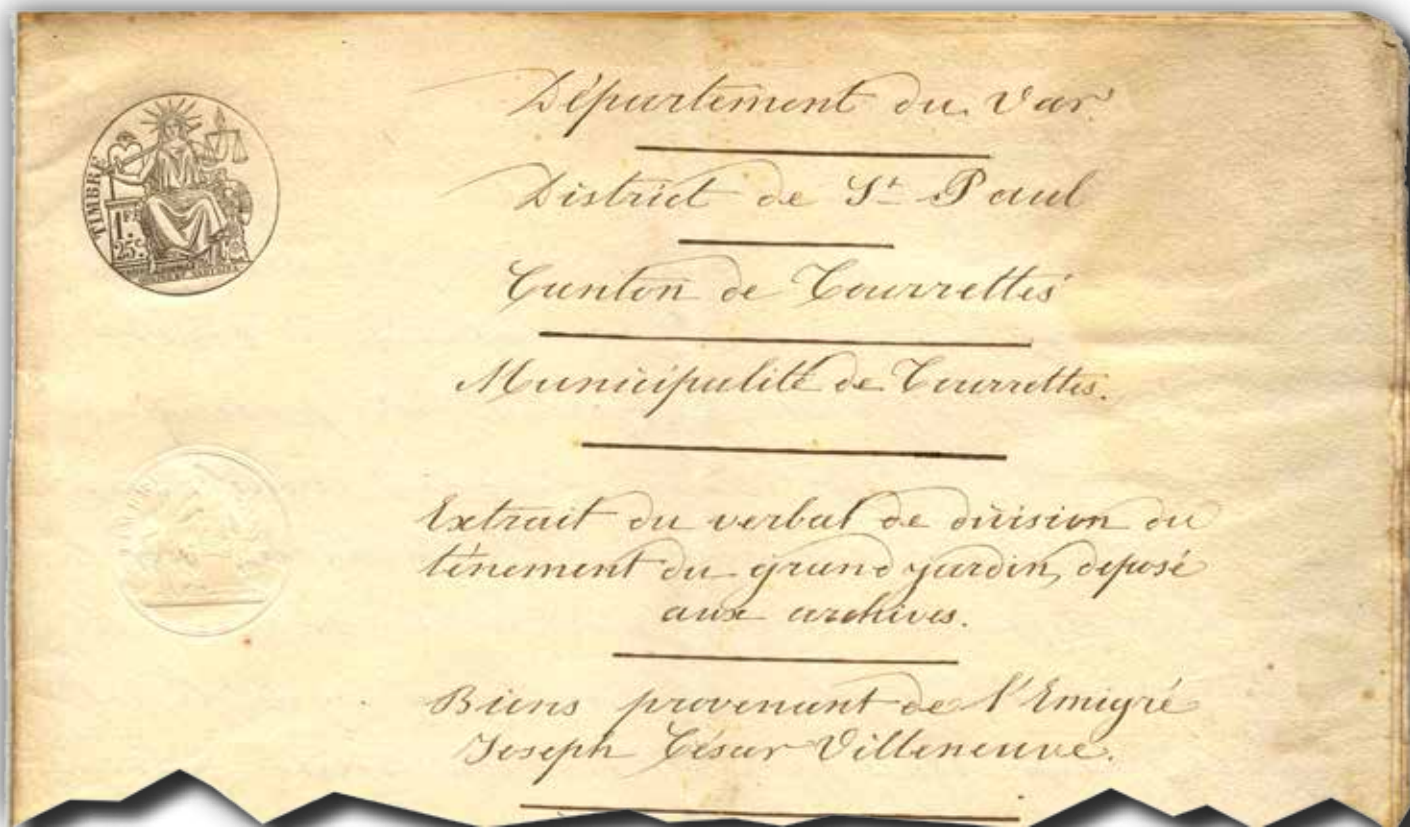


Après avoir été délimité, mesuré et évalué, «Le Grand Jardin» d'une surface totale de d'environ 3.100 m² a été divisé en 17 lots, constitués :

- le premier lot attenant à la place publique « le Plan» d'une» partie de terre en potagère» de 40 cannes, soit 160 m², estimé à « cinq cent nonante livres « (590 livres);
- les lots 2 à 14 d'une «portion de terre de bonne qualité en potager» de 42 cannes à 72 cannes pour le plus grand , soit de 168 m² à 288 m², évalués selon la superficie entre 412 et 650 livres ;
- le quinzième lot d'une «partie de terre de bonne qualité ayant un pavillon tout dégradé de quatre cannes, la terre de la contenance de quarante huit cannes » , soit au total de 192 m², d'une valeur de 509 livres ;
- le seizième lot d'une «partie de bonne qualité, et d'une écurie et grenier à foin de la contenance de dix cannes», soit 40 m², apprécié à 1.150 livres ;
- le dix-septième lot d'une partie d'écurie et de grenier à foin de la contenance de dix cannes, soit 40 m², côté à 1.030 livres.

Le prix de ces lots a été établi par les membres de la commission « sur l'avis du fermier d'après notre propre examen, le prix commun des terres de cette nature dans la municipalité de Tourrettes et avoir eu égard à tout ce que de droit nous avons estimé ». La vente des lots se déroulera le 28 thermidor an II (le 15 août 1794) à Saint-Paul, siège du district, selon la procédure de mise aux enchères à la bougie²⁸. Parmi les acquéreurs on peut citer pour le lot 1 César Scipion Isnard, pour le lot 9 Pierre César Isnard, pour les lots 13 et 16 Antoine Isnard... Le cadastre Napoléonien de 1833 donne un aperçu de la division en lots du «Grand Jardin» et notamment l'accès aux différentes parcelles qui existent encore de nos jours, la rue du Frêne et l'impasse des Jardins. Au fil du temps des regroupements de parcelles se sont opérés ce qui permettra à certains propriétaires de construire leur habitation. De nos jours l'espace Tajasque et les terrains contigus sont des vestiges de l'ancien «Grand jardin» de notre dernier seigneur de Tourrettes.

Philippe Bensa



²⁸ Le principe de l'enchère « à la bougie » est celui d'une vente aux enchères ascendantes classique, la bougie servant à déterminer la dernière enchère. À chaque enchère, une bougie est allumée. Si elle s'éteint sans nouvelle enchère, une seconde bougie est allumée, puis une troisième. À son extinction, le dernier enchérisseur emporte l'objet. Les bougies en question sont suffisamment petites pour que le temps de combustion soit réduit.

Maurice Négrié (1914-2008)



Il entre alors à la compagnie aérienne KLM où il voyage beaucoup en Asie du sud-est, surtout au Japon, pays pour lequel il ressent une très forte attirance. Installé à Tourrettes, puis à la retraite en 1970 il va se consacrer à la peinture, en particulier à l'aquarelle. Il traite des sujets variés, paysages, nus, portraits. Toutes ses œuvres présentent une richesse de nuances et une palette de couleurs traduisant soit la nostalgie soit la gaieté.

Homme de caractère, solitaire mais attaché à la dimension humaine de toute chose, il saura faire partager sa passion pour l'art en animant le groupe des 15. Une belle exposition de ses œuvres s'était tenue au Château-Mairie en 2004 à l'occasion de ses 90 ans.

L'atelier de peinture - le groupe des 15 - qu'il a créé se réunit toujours, une fois par mois à la maison Boursac. Cette association expose régulièrement ses aquarelles au 1 place de la Libération.

Né en 1914, Maurice Négrier sort de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1934. Officier dans l'infanterie, il effectuera une courte mais brillante carrière sous l'uniforme. Blessé en 1940, prisonnier en Allemagne et évadé en 1941, il s'engage dans la résistance avant de quitter l'armée en 1947.



Commandant Cordonnier,
1^{er} bataillon de l'Ecole de Saint Cyr - 1936



Maximin Escalier - 1977
Maire de Tourrettes-sur-Loup de 1961 à 1983



Les moines - 1985



L'exode en Pologne - 1940



La main - 1985 - La petiteesse de l'homme dans la main de Dieu.

Tourrettes vu par Charles Jaffeux, un peintre, dessinateur et aquafortiste

Né à Riom le 17 janvier 1902, Charles Jaffeux passe sa jeunesse dans cette ville. Attiré par le dessin il travaille sa passion avec un vieux professeur de dessin qu'il admire.

Après son baccalauréat obtenu à 17 ans et avant son départ au service militaire en 1922, il fit un court passage à l'Ecole des Beaux-Arts de Clermont. Puis il s'inscrit aux Arts Décoratifs et à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (octobre 1919 et 1921-22) où il apprit la gravure sur cuivre (sur le conseil de son parrain, Charles Pinet, aquafortiste et ami de ses parents). Il fut, dans cette matière l'élève de Charles Waltner. Inscrit à l'atelier d'Ernest Laurent, il n'y fit qu'un très bref passage, insatisfait de l'enseignement et de l'ambiance. Il fut également élève à l'Académie de la Grande Chaumière (Paris). Durant ses séjours à Paris il fréquente les musées où il étudie les Maîtres du passé, les galeries et les expositions.

Il effectue son service militaire de mai 22 à mi-janvier 23 au 53^e R.C.A.P. à Clermont-Ferrand puis du 24 janvier au 22 septembre 1923 au Maroc. Sur son livret militaire sa profession était déjà inscrite: artiste peintre et graveur.

Installé avec sa famille dans sa ville natale jusqu'à sa mort en 1941, il vécut de ses travaux de gravures, peintures et dessins et de son salaire de professeur de dessin au collège Sainte-Marie. Il donnait également des cours particuliers de dessin à son domicile. Il fut surtout le peintre de la Haute-Auvergne et de la Basse-Auvergne, en particulier de la région des Monts Dorés et des Monts Dômes; de même, plus largement, du Massif Central: Aveyron au travers spécialement en réalisant des ses eaux-fortes. Il «aborda» aussi d'autres régions: la Bretagne, la Normandie, la Rochelle, Paris, les Alpes, les Pays de Loire et le Midi.

Il avait conçu ses gravures sur cuivre qu'il faisait aciérer afin de pouvoir faire de nombreux tirages de chaque gravure. Il s'était créé un réseau de marchands dans chaque région concernée et faisait régulièrement le point avec eux (par courrier mais aussi par visite sur place) pour se faire régler le montant des ventes (les eaux-fortes étant laissées en dépôt) et prendre de nouvelles commandes. Il profitait de ces tournées pour peindre ou graver. Le support qu'il utilisait était varié: papier, carton, panneau de bois et surtout contre-plaqué.

Ce dernier support avait l'avantage d'être plus léger et cela était important pour le transport, mais il était aussi plus fragile, plus difficile à découper et, selon les fabrications, moins résistant dans le temps (déformation, «voilage» de la surface, éclatement du placage. ..).

C'est au cours d'un de ses voyages dans les années 30 qu'il réalisa ces 4 eaux fortes sur Tourrettes qui donnèrent les cartes qui illustrent ce petit article.





EAU FORTE PAR CH. JAFFEUX

ALPES MARITIMES N°10

Courrielles sur Loup vu du Couchant.



EAU FORTE PAR CH. JAFFEUX

ALPES MARITIMES N°6

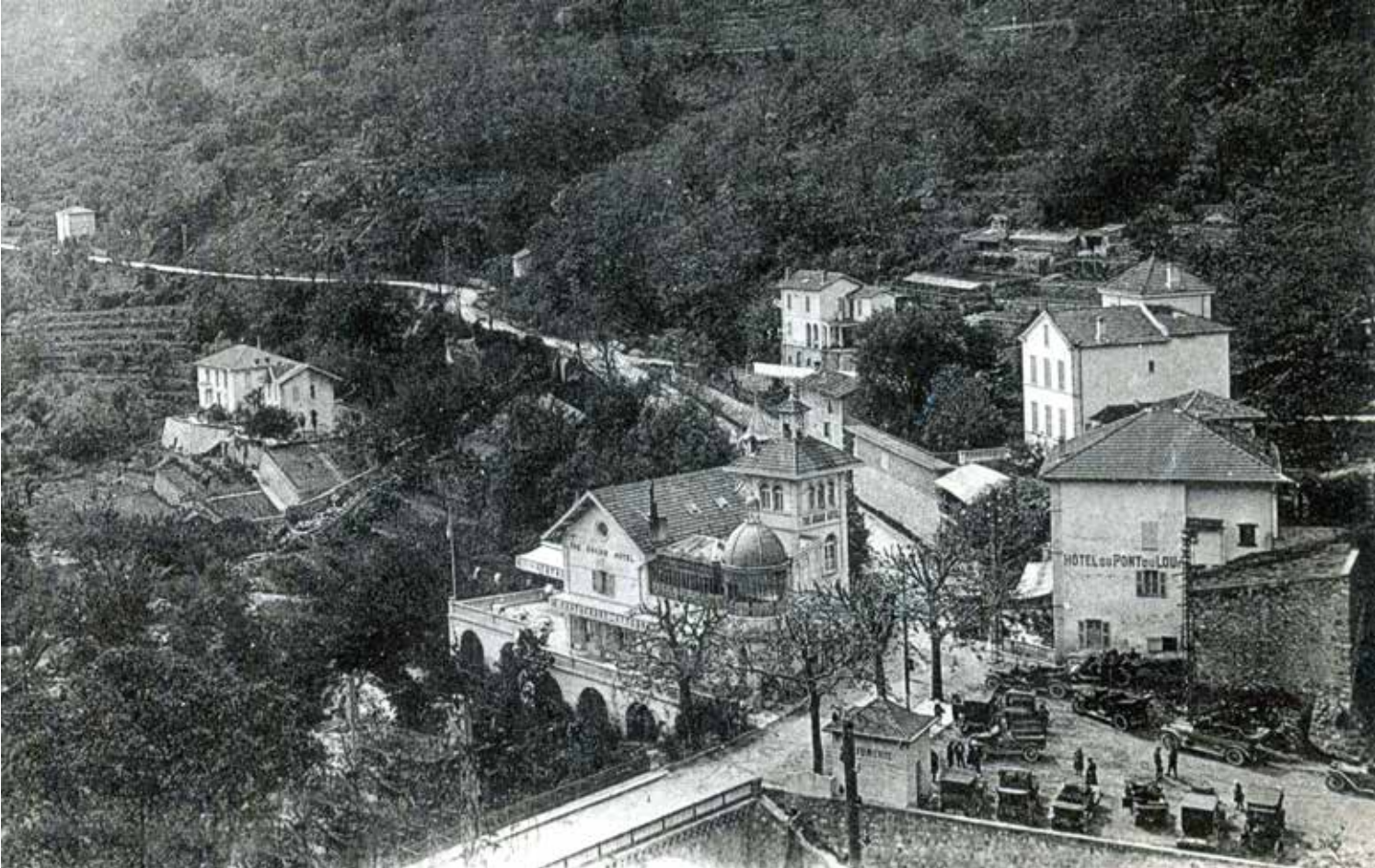
Courrielles sur Loup - Tour de l'Horloge



Tourrettes vu du ciel







Quartier de Pataras vu du viaduc de Pont-du-Loup

